Association
E Entraide
T Travail
A Accompagnement
I Insertion
de la Personne en situation de Handicap

RAPPORT D'ACTIVITE

2018

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE « VAL D'ETAI »

SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE CONTEXTE 4

A. Organisme gestionnaire 4

1. Histoire et projet de l'association ETAI 4
2. Fiche d'identification de l'ETAI 6

B. Eléments du projet d'établissement 7

1. Le projet 7
2. L'architecture 9
3. La fiche d'identification 12
4. Les missions 13
5. Population et activité 15
   i. Les bénéficiaires 15
      a. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie 15
      b. Pyramide des âges 15
      c. Type de handicaps des personnes accueillies 17
      d. Bilan des prises en charge médicales externes 18
   ii. Les activités et projets en 2018 19
6. Perspectives d'amélioration 25
7. L'équipe : 26

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Organisme gestionnaire

1. Histoire et projet de l'association ETAI

L'association ETAI puise ses origines auprès de parents d'enfants en situation de handicap mental qui ont décidés de se réunir pour dépasser les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Unis dans une même volonté et détermination, ces parents fonderont, en 1963, une association, l'ETAI : Entraide, Travail, Accompagnement et Insertion de la personne en situation de handicap.

Le premier établissement crée dans ce cadre est donc un Centre d'Assistance par le Travail, qui deviendra par la suite Centre d'Aide par le Travail suite à son transfert sur la commune du Kremlin-Bicêtre trois ans plus tard.

Préoccupée par le devenir des adultes accueillis, l'Association a progressivement réfléchi et proposé, en 1994, la mise en place d'un service socio-éducatif, en vue de prendre en compte les besoins de la personne dans sa globalité et non plus uniquement le champ professionnel. Dès lors un Atelier Protégé verra le jour en 1999, destiné aux personnes pouvant envisager une évolution professionnelle sans toutefois rejoindre le milieu ordinaire.

Toujours animée par ce souci de proposer une réponse adaptée aux besoins évolutifs des adultes accompagnés (notamment dans le domaine de l'hébergement), l'Association se dotera, en 2002, d'un ensemble résidentiel comprenant un Accueil de Jour, un Foyer de Vie et un Foyer d'Hébergement.

Un Service d'Accueil Temporaire et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) viendront en 2007 compléter les réponses proposées par l'Association, tandis que le CAT originel (devenu entretemps ESAT) s'implantera sur la commune de Villejuif.

En mai 2010, suite à la demande du Conseil Général du Val de Marne et de l'Agence Régionale de la Santé, l'association ETAI accepte la reprise et la gestion d'établissements d'une autre association, l'AFAIM, implantée sur le même département, ainsi que la prise en charge des 464 usagers accueillis. Le transfert officiel des établissements dévolus a été authentifié le 31 janvier 2013.

L'Association E.T.A.I s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de consolidation et de fédération de ses établissements et services, ainsi que dans une mutualisation des pratiques et des moyens. Elle veille, fidèle à ses engagements initiaux, à améliorer et accompagner les pratiques des professionnels dans leurs fonctions, mais aussi dans

l'évolution des modes d'accompagnement et de prise en charge des personnes accueillies. Pour ce faire, et conformément aux exigences légales, elle s'est lancée en 2013 dans une démarche d'évaluation interne, grâce à la mobilisation des équipes professionnelles. Cette dynamique est un préalable à la mise en route de l'évaluation externe et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité, au même titre que, dans la reprise et la réécriture de ses projets d'établissements.

De manière générale, dans l'application des principes républicains d'égalité et de laïcité, et du respect de chacun, l'Association E.T.A.I se donne pour but principal la prise en charge globale des personnes en situation de handicap. Sa vocation est de rechercher et de développer les potentialités de chacun, tout au long des parcours de vie. Pour cela elle s'engage et milite « à aider, promouvoir ou créer, en accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.» Ses missions sont ainsi de favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accompagne, et de garantir leur émancipation et leur auto-détermination, tout en veillant et assurant leur protection et sécurité. Cette volonté de promouvoir la bientraitance et le bien être de chacun s'articule au travers d'une action permanente et engagée, afin de rendre l'environnement favorable pour la personne accueillie et de répondre continuellement à ses besoins, ses envies et ses projets.

Par conséquent, l'E.T.A.I s'engage à « offrir un projet de vie individualisé » pour chacune des personnes accueillies dans ses établissements. Ce projet concerne aussi bien le travail, le logement, les loisirs, la santé et les perspectives de retraite.

Ainsi depuis sa création, en 1963, l'Association E.T.A.I s'appuie sur ses deux piliers, fondements de toutes ses actions, à savoir: la reconnaissance de la citoyenneté chez chaque personne en situation de handicap. En effet, «la personne handicapée mentale est un citoyen à part entière, et dont la dignité est primordiale. Elle ne peut de fait être confiné dans un monde à part du fait de sa fragilité, de sa sensibilité et de sa vulnérabilité.» Toutefois cette considération entraîne automatiquement la dimension continue et en perpétuel mouvement de chacun : «Il est reconnu ainsi à chaque adulte une capacité d'évolution. Les potentialités doivent de fait être mises en évidence plutôt que les difficultés, sans oublier cependant le handicap »

De fait, l'Association E.T.A.I est entièrement au service de la personne en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Elle est à la fois acteur de terrain, engagée au quotidien dans la prise en compte et le respect de chacun, et militant, force de propositions et revendications sur le champ territorial.

De cette affirmation découle plusieurs principes :

- La place centrale de la personne, soutenue, accompagnée et considérée dans sa globalité, avec ses capacités et possibilités, à chaque étape de sa vie. La personne est actrice principale dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.

- La position dynamique de l'Association, tant dans l'anticipation et la conception de solutions adaptées, innovantes et évolutives en fonction des personnes accueillies.
- La volonté de développer toujours davantage la diversité de ses établissements, et ce pour proposer une gamme étendue d'offres variées selon les personnes et leurs besoins.
- L'affirmation et la considération de la personne dans sa citoyenneté et le souci de garantir, en toute occasion, le respect de ses droits et de sa dignité dans la Cité, la« res publica » (la chose publique).

Par conséquent l'Association E.T.A.I vise à mettre en œuvre les moyens appropriés pour prendre en charge les personnes qu'elle rencontre et accompagne, et donc à leur offrir l'accompagnement et le soutien global et personnalisé pour leur épanouissement et insertion sociale. « Elle milite et s'engage à aider, promouvoir, créer en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap au sein de la société. Elle promeut les valeurs d'émancipation, de protection et de bientraitance chez chaque personne rencontrée, tout en veillant à garantir l'accompagnement de chaque professionnel dans ses fonctions.»

Le foyer d'accueil médicalisé "Val d'ETAI", s'appuie pleinement sur le projet associatif et son projet d'établissement s'inscrit dans la droite lignée du projet associatif, de ses missions et des valeurs portées. Ce projet prône les vertus d'un accompagnement soutenant et développant la responsabilisation des usagers, la favorisation de leur autonomie et de leur inclusion sociale, l'assurance de leur sécurité et de porter attention à toute forme de maltraitance.

2. Fiche d'identification de l'ETAI

Raison Sociale du Service	**ETAI**
Adresse	**BP58** **16 rue Anatole France, 94272** **Kremlin-Bicêtre**
Téléphone/Fax/Mail	**Tel: 01 45 73 32 32** **Fax: 01 45 73 32 58** **Mail : association@etai.asso.fr**

B. Eléments du projet d'établissement

1. Le projet

Le FAM VAL D ETAI a été créé pour répondre aux besoins de prise en charge des résidents vivant au Foyer d'Hébergement étant retraités et en attente d'une réorientation en FAM. L'agrément a été accordé à l'automne 2017 ; la structure a ouvert le 1er novembre 2017. Elle accueille des personnes en situation de handicap (déficience et maladie mentale) avançant en âge, habitant le Val de Marne, et détentrice d'une orientation en cours de validité délivrée par la CDAPH.

Le FAM VAL D ETAI accueille 20 résidents, ne pouvant plus travailler pour diverses raisons, et fourni à ces derniers les moyens de vivre à la fois pleinement leur âge et de prévenir la perte des acquis, dans un environnement sécurisant, confortable et adapté à leurs besoins et attentes.

La perspective du FAM est d'accueillir à terme 40 personnes, dans des locaux plus adaptés ; un projet de construction est lancé. Ce FAM de 40 places sera situé à Vitry sur Seine, face à l'ESAT J HENRY.

Le FAM VAL D ETAI fait partie d'un Site de l'Association E.T.A.I. regroupant un Foyer d'Hébergement de 100 places, un Accueil Temporaire de 18 places, un FAM de 24 places, le service SAVS -ETAPE et un Accueil de Jour de 30 places sur la commune de Choisy-le-Roi.

Pour mieux répondre aux normes en vigueur des établissements médico-sociaux, le foyer d'accueil médicalisé, qui partage les locaux avec le Foyer d'Hébergement et l'Accueil Temporaire, a fait l'objet de travaux en 2017 afin d'être accessible à toutes les mobilités. L'infirmerie a également été réaménagée, ainsi que les WC du 1er et du 2eme étage. Enfin, des aménagements ont été réalisés afin de créer deux salles d'activités au RDC.

Le FAM VAL D ETAI a pour but d'accueillir, favoriser et protéger l'expression de la volonté et le désir des résidents. Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de vie avant un lieu de soin. C'est pourquoi la chambre est un domicile et nous considérons que nous sommes invités.

Au sein de la structure collective, l'accompagnement est souligné par une présence effective permanente sur le foyer, avec une prise en charge par l'institution de toute la logistique de l'intendance (repas, linge, ménage, entretien….).

Une équipe pluridisciplinaire, accompagne le quotidien des résidents du FAM, afin d'apporter une organisation et un fonctionnement continuellement en adéquation avec les besoins et les désirs du résident, en ayant à l'esprit l'histoire, la nature et l'origine

de ses difficultés et de son handicap. Des éléments de l'histoire de la personne, son parcours, ses habitudes, ses spécificités, ses envies, mais aussi ses aspirations aujourd'hui (pas toujours les mêmes que celles d'hier), ses capacités (différentes de ses incapacités), les potentiels de la personne.

La réalisation de l'accompagnement individuel et collectif, produit par l'équipe est donc guidée par le respect des éléments d'attentes personnelles exprimés par le résident.
Le FAM VAL D ETAI se situe : au 18 rue du Docteur Roux 94600 Choisy-Le-Roi. Au cœur de la commune de Choisy-Le-Roi, le FAM est situé proche de l'A86 (sortie 24), ainsi que de la gare RER de Choisy-Le-Roi et du TVM accessibles en moins de 10 minutes à pied.

2. L'architecture

Les espaces se dessinent au sein du Foyer de la façon suivante :

- ✓ ***Le Pavillon :***

  - Le Bureau du Directeur du site
  - Le Bureau du responsable du pôle sanitaire et social
  - Le Bureau du chef de service des services généraux

- ✓ ***Au rez-de-chaussée***

L'espace socio-éducatif :

- Le bureau des Chefs de Service
- Le bureau des Accompagnants
- Le bureau des psychologues

L'espace administratif :

- L'accueil
- Le secrétariat des ressources humaines
- Le secrétariat médico-social et comptable
- Le bureau de l'assistante de direction

Les espaces de soins :

- Une salle de bain commune avec douche à l'italienne, avec chaise de douche et baignoire.
- elle comprend le bureau médical où sont rangés les dossiers médicaux sous clefs et un espace fermé à clef, uniquement accessible aux IDE et Chefs de service où sont stockés les médicaments et le matériel paramédical.

Les espaces de vie :

- Une grande salle à manger
- Un espace d'activités : modulable, il peut être divisé en deux salles d'activités grâce à des cloisons mobiles.
- Une unité de vie : elle comprend 15 chambres individuelles, un espace salon, une salle à manger et une cuisine.

14 Résidents du FAM sont accueillis au RDC, un résident étant admis sur l'AT.

- ✓ ***Au 1er étage :***

Les espaces de vie :

- Une unité de vie : elle comprend 21 chambres individuelles, un espace salon, une salle à manger et une cuisine.

Au 31 décembre 2018 : 6 résidents du FAM VAL D ETAI sont accueillis au 1er étage. Les autres résidents habitant sur les services du FH ou de l'AT.

Les espaces socio-éducatifs :

- Le bureau du neuropsychologue et de la psychomotricienne
- Une salle d'activité (pour l'esthétique, la réflexologie plantaire et les temps de massage-relaxation).
- une espace buanderie permettant aux résidents en capacité de le faire de prendre en charge l'entretien de leur linge

✓ ***Au 2ème étage :***

Les espaces de vie :

- Une unité de vie : elle comprend 14 chambres individuelles, un espace salon, une salle à manger et une cuisine.

Les résidents habitant au 2eme étage relèvent du FH ou de l'AT.

- Une salle de bains commune avec baignoire d'angle et douche.
- Le bureau des éducateurs du FH

✓ ***Au 3ème étage :***

Les espaces de vie :

- Une unité de vie : elle comprend 8 chambres individuelles, une salle à manger et une cuisine.

✓ ***Au sous-sol :***

- La lingerie
- Les cuisines
- Le local technique
- L'atelier d'entretien

Au cours de l'année 2018, l'ensemble des résidents du FAM se sont installés sur les étages du RDC et du 1er étage afin de garantir une plus grande cohérence dans leur accompagnement, en effet, certains habitaient encore au 2eme ou au 3eme étage en 2017. Par ailleurs, 7 nouvelles chambres ont été rafraîchies (changement du sol, peinture murs et plafonds). Du mobilier ignifugé a été acheté et selon les besoins des résidents, des lits médicalisés ont été installés. Le mobilier des salles à manger et le canapé du 1er étage ont été renouvelés afin d'améliorer le cadre de vie des résidents.

Perspectives d'aménagement des espaces pour 2019 :

En 2019, nous finirons de rafraîchir les chambres. Nous envisageons également la transformation et la réhabilitation de la salle de bain du RDC en un espace plus adapté et plus ergonomique, disposant d'une balnéo et d'une douche adaptée aux personnes à mobilité réduite. Enfin, l'installation de rampes d'appui dans les couloirs sera également à l'étude.

Par ailleurs, pour répondre aux normes en vigueur, la mise en place d'un circuit du linge plus efficient sera également travaillée en lien avec les services généraux, tout comme un travail sur le circuit des déchets. A l'occasion de ce travail, nous veillerons à sensibiliser équipes et résidents sur le tri des déchets et la réduction des dépenses d'énergie.

• • • • • • • • • • • • V =

Un espace convivial est aménagé dans la cour donnant sur la salle à manger du RDC, permettant de s'installer pour des petits moments de détente et où se retrouvent notamment les résidents l'été pour les repas.
Les résidents ont planté des fleurs cet été. Cet atelier jardinage permet non seulement d'embellir cet espace mais aussi permet aux résidents de travailler leur dextérité et de se responsabiliser sur l'entretien des fleurs (arrosage).
L'été, un espace tir à l'arc et un espace ping pong sont est également installés.

3. La fiche d'identification

Raison Sociale du Service	**Association ETAI**
Code SIRET	**775 738 941 00019**
Adresse	**18 rue du Docteur Roux 94600 Choisy-Le-Roi**
Téléphone/Fax/Mail	**Tel: 01 45 73 32 32** **Fax: 01 45 73 32 57**
Directeur	**M PEPIN Nicolas**
Identification du propriétaire des locaux	

4. Les missions

La mission principale du foyer est la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé. Cette mission s'illustre par les missions spécifiques suivantes :

- Promouvoir et garantir les droits.
  - Garantir et favoriser l'expression des droits et de la citoyenneté
  - Permettre l'accès aux droits sociaux et favoriser l'accès aux droits communs (médiathèque, musée, …),
  - Garantir le respect de l'intimité et promouvoir le droit à une vie affective
  - Garantir leur droit d'accès à un hébergement.
    - Garantir la sécurité
  - Assurer une présence medico-psycho-social continue,
  - Respecter les normes de sécurité et d'accessibilité d'hébergement,
  - Veiller à une protection juridique
  - Garantir l'accès aux soins.

- Développer une dynamique de bientraitance,
  - Veiller à la prévention de toutes formes de maltraitance (physique, psychologique, affective, morale, …),
  - Permettre une qualité de vie et une vie de qualité,
  - Garantir le respect de la dignité des personnes accueillies et le choix religieux,
  - Développer et maintenir les liens familiaux et sociaux.

- Proposer une personnalisation de l'accompagnement
  - Favoriser l'autodétermination.
  - Proposer un accompagnement transversal regroupant projet de vie et projet de soins.
  - Mettre en œuvre les projets d'accompagnements personnalisés,
  - Nommer un accompagnant comme référente du projet du résident,
  - Respecter le rythme et le désir de chacun,
  - Favoriser la vie en collectivité dans le respect et la liberté de chacun.
  - Etre attentif à la vie psychique et son intersubjectivité.
  - Etre attentif à la sensorialité, la sensibilité et le soutien au schéma corporel

- Proposer un accompagnement et des activités en adéquation avec les besoins, les attentes, les souhaits, les désirs…des personnes accueillis.
- Privilégier les parcours de vie sans rupture d'accompagnement.

- Promouvoir l'autonomie (l'autonomie en tant que possibilité d'évoluer au travers d'un jugement éclairé en fonction de ses capacités).
  - Favoriser l'autonomie, le maintien des acquis et des potentialités des personnes porteuses de handicaps. Respecter les rythmes de chacun, ne faire pour la personne que lorsqu'elle est dans l'incapacité de faire elle-même, sont des principes fondamentaux qui sous-tendent les objectifs que se sont donnés les personnels vis-à-vis de ceux qu'ils ont la charge d'accompagner.
    - Favoriser l'émancipation de sa situation de handicap
  - Favoriser la potentialité physique, cognitive et psychique.
  - Accompagner les personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne,
  - Promouvoir les partenariats.

- Développer une démarche d'amélioration continue de qualité,
  - Favoriser les formations individuelles et collectives,
  - Impliquer les équipes et les résidents aux évolutions de l'établissement.

5. Population et activité

i. Les bénéficiaires

Le FAM Val d'ETAI a ouvert le 1er novembre 2017.

a. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie

Parité hommes / femmes

Sexe	Nombre de bénéficiaires
Hommes	**9**
Femmes	**9**

La population des résidents, logeant au FAM VAL D ETAI se compose de 9 femmes ainsi que de 9 hommes au 31/12/18.

b. Pyramide des âges

La moyenne d'âge des résidents accueillis au FAM VAL D'ETAI est de 60.8 ans.
Les âges se répartissent de la manière suivante :

- 45/50 ans : 2
- 50/55 ans : 4
- 55/60 ans : 3
- 60/65 ans : 3
- 65/70 ans : 8

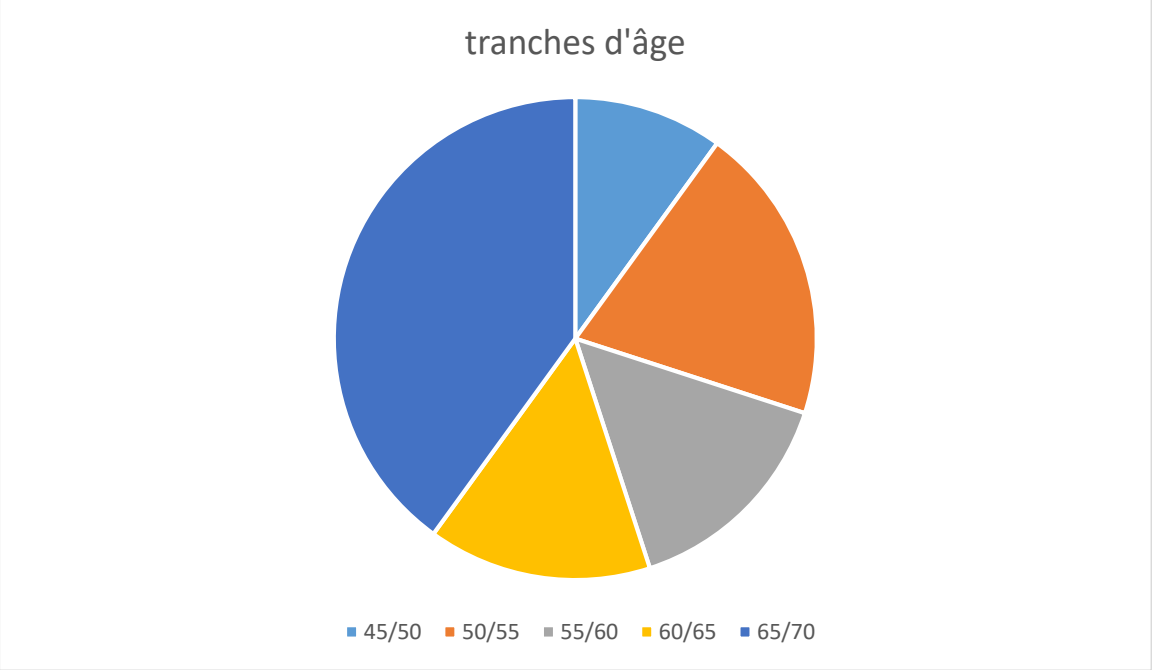

Le FAM VAL D EATAI est ouvert à tous, avec une priorité pour les personnes résidentes sur le département du Val-de-Marne en particulier les personnes, dont la santé physique et psychique ne leur permet plus d'exercer un emploi ou une activité. Néanmoins, la plupart des personnes accueillies au F.A.M, sont âgées de plus de 55 ans, Ainsi, l'avancée en âge associée aux maladies d'ordre neuro dégénératives constitue une dimension forte, prise en compte sur l'organisation de l'accompagnement et du soutien

En effet, après avoir exercé une activité professionnelle et sociale adaptée à leurs potentialités respectives en ESAT. Les personnes sont accueillies pour investir une vie de « retraité » La prise en compte, des préconisations dans l'accueil des personnes vieillissante, a permis d'améliorer l'accompagnement au quotidien des résidents du FAM VAL D ETAI. Les accompagnants ont d'ailleurs été formés en 2018 au vieillissement des personnes en situation de handicap.

Beaucoup de résidents n'ont pas souhaité être déracinés de leur résidence antérieure (qui était le FH MOB) ou ont souhaité maintenir les relations amicales. Ce désir a pu être respecté, le FAM VAL D ETAI partageant les locaux avec le FH MOB. Par ailleurs, les futurs locaux seront situés en face de l'ancien ESAT de la plupart des résidents, ce sera donc un lieu connu.

L'accueil de personnes ayant la même tranche d'âge permet de maintenir un collectif homogène, avec des centres d'intérêt proches et un accompagnement au quotidien qui prend tout son sens dans un projet d'équipe pluridisciplinaire, tourné vers la personne avançant en âge, et aux rythmes de chacun.

c. Type de handicaps des personnes accueillies

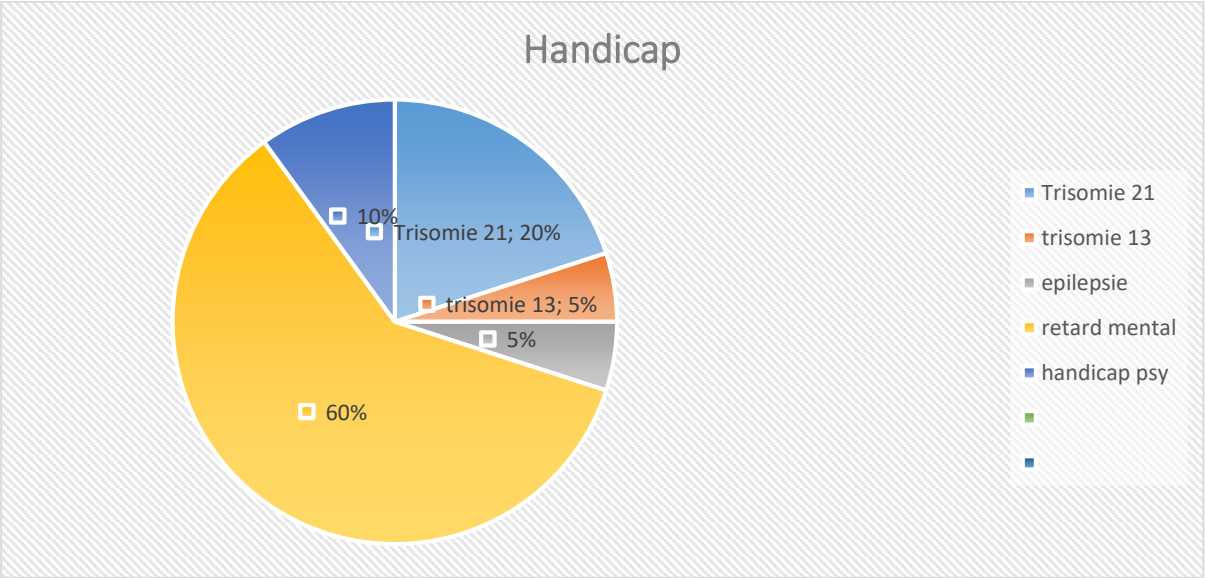

d. Bilan des prises en charge médicales externes

Hospitalisations :

En 2018, 6 résidents ont été hospitalisés avec des séjours variant de 2 jours à 2 mois. On compte pour ces 6 résidents un total de 111 jours d'hospitalisation.

Lors des hospitalisations, l'infirmière ou l'équipe éducative a un contact quotidien avec le service d'hospitalisation. De plus, l'équipe rend visite au résident 2 à 3 fois par semaine, voire plus si la situation du résident le nécessite.

Déplacements des résidents :

Les transferts sont effectués selon la situation clinique et selon l'urgence. Ils sont toujours accompagnés par un membre de l'équipe interdisciplinaire, pour minimiser les situations d'angoisse, et assurer un lien entre les structures.

Moyens et supports médicaux utilisés :

- Dossiers de soins individuels de suivi des 20 résidents + un dossier administratif
- Un outil informatique pour :
  - ➪ Le suivi des consultations
  - ➪ Le renouvellement des ordonnances
  - ➪ Fiches de traçabilité
  - ➪ Transmissions
- Piluliers sécurisés (préparé par une pharmacie de ville)
- Classeur de dispensation des médicaments + (ordonnances).
- Classeur de protocoles de soins et procédures administratives.
- Classeur et pochettes d'urgence pour chaque résident et mise à jour du dossier de l'astreinte.
- La couverture vaccinale de nos résidents est tracée sur un carnet individuel
- Le vaccin antigrippe est pratiqué, en lien avec le médecin référent, pour l'ensemble des 20 résidents chaque année.
- Rappel des conduites à tenir dans les situations aigues et /ou d'urgences.

Des professionnels qualifiés libéraux interviennent sur prescriptions médicales pour les actes spécifiques. (Kiné, Laboratoire, pédicure).

ii. Les activités et projets en 2018

La personne avançant en âge, et en situation de déficience cognitive, ne se résume pas à ce qu'elle donne à voir, elle est bien au-delà de ce que l'on peut percevoir. L'aide psychique et physique à lui apporter implique la mise en œuvre d'une relation personnalisée, dans laquelle les accompagnants se trouvent engagés comme partenaires de projet de vie.

Le FAM VAL D ETAI, se définit comme un lieu vivant et dynamique, où il est possible de partager du temps ensemble, par le biais d'activités, d'échanges et de moments conviviaux.

Le personnel est qualifié et averti pour la relation humaine, motivé pour accompagner des personnes avançant en âge et allant vers plus de dépendance générale.

Les résidents participent à la vie du foyer dans son ensemble, ainsi qu'à l'accueil convivial des nouveaux résidants et des nouveaux membres de l'équipe de l'accompagnement pluridisciplinaire.

Le personnel veille à la cohérence et à la complémentarité entre deux composantes essentielles, le projet de vie et le projet de soins. Ces deux options restent indissociables et complémentaires.

Volet soin :

Dans le parcours des personnes accueillies, les actions à mener sont de l'ordre du préventif. Pour cela les infirmiers assurent le lien avec les médecins traitants. Ils dispensent également au quotidien des soins pour favoriser la prévention des risques.

Ils sont chargés de réaliser le suivi des glycémies des résidents mais également le suivi des INR et de la tension des résidents diabétiques. Ils réalisent les pansements ainsi que les injections sur prescriptions médicales.

Pour éviter les risques, des protocoles médicaux ont été mis en place. Ces règles de bonne pratique définissent :

- Les règles simples d'hygiène
- Toilette, gestion de l'incontinence
- L'hygiène des mains adaptée aux situations rencontrées
- L'isolement du résident (en cas de risque infectieux)
- Le contexte épidémique (par exemple : gale, affection grippale, gastroentérite, …)
- La décontamination du petit matériel.

Réunions paramédicales : elles ont lieu un lundi sur deux en présence de l'équipe paramédicale (IDE, psychomotricien, neuropsychologue, AS, médecin Co) et du chef de service.

Volet éducatif :

Nous avons élaboré une grille de co évaluation afin de dégager les compétences techniques et générales qui seront travaillées dans le projet du résident.

Différents ateliers répondent aux besoins des résidents :

- Des ateliers culturels. Cela permet aux résidents de s'ouvrir vers l'extérieur. En tant que citoyen cela permet de créer des temps d'échange et de participer à la vie en société, ainsi susciter la curiosité, l'envie de découvrir « le monde ». Cet outil a comme objectif de travailler les choix, la communication, la mémoire. Ils peuvent se tenir dans l'établissement (faire des recherches, organiser, retranscrire…) et dans des lieux à l'extérieur (partenariat avec le musée Mac Val, partenariat sur des sorties culturelles ou de convivialité avec la mairie de Choisy le Roi…)

- Des ateliers d'expression. Ils se situent à plusieurs niveaux. Sur la communication en groupe et favoriser la prise de parole des résidents (élaboration d'un journal, groupe de parole autour d'un thème…) ; ou sur la créativité par le biais d'outils comme l'expression manuelle (élaboration de cadre pour leur chambre, décoration de l'établissement…). Cet outil de médiation a comme objectif de travailler la communication, verbale et non verbale, la socialisation mais également la motricité par le biais de dessin, découpage… La psychomotricienne peut travailler en collaboration en fonction des objectifs avec l'équipe éducative.

- Des ateliers sur la prévention des risques et l'accessibilité à la santé. Des résidents peuvent avoir des problèmes qui tournent autour de l'alimentation, de l'hygiène corporelle, hygiène sur la santé ... L'animation doit permettre de sensibiliser les résidents sur la notion de la santé. A la suite de ces groupes, le travail peut être repris en individuel dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé soit dans une

articulation éducative ou dans une articulation médicale. Cet axe d'accompagnement peut être animé par l'équipe paramédicale en collaboration avec l'équipe éducative.

- Des ateliers de psychomotricité. Des résidents qui avancent en âge peuvent voir apparaître ou s'accentuer des difficultés psychomotrices. Le rôle de cet atelier collectif et de contribuer à la réhabilitation ou maintien des acquis. Animé par la psychomotricienne, elle peut être en collaboration avec les autres membres de l'équipe paramédicale ou éducative en fonction des objectifs travaillés lors de la séance. Cet outil de médiation peut se tenir dans l'institution (parcours de motricité, atelier de déplacement dans l'espace…) mais également en dehors en fonction de l'outil utilisé (piscine, équitation…).

Temps individuel de 9H30-16H30 :

Cet espace permet d'être à l'écoute des résidents sur ses envies du moment ou des besoins évalués en équipe qui doivent être travaillés en individuel. Les temps sont balisés dans le planning résident afin de lui donner des repères.

- Les rendez-vous médicaux : ils sont assurés par les aides-soignantes ou l'équipe éducative chez le médecin généraliste. Ces entretiens médicaux ou chez un spécialiste peuvent être effectués par les infirmières quand les résidents ont un besoin d'un consentement éclairé ou un besoin spécifique.

- Des demandes liées à des besoins ponctuels du quotidien (coiffeur, achat des produits…). Pour des repères visibles, ces temps-là sont accompagnés par une personne de l'équipe éducative qui assure le service de 7h à 16H30.

- Accompagnement dans le lieu de vie. Pour un meilleur confort du résident, une personne de l'équipe éducative accompagne les personnes pour améliorer l'espace de vie comme le rangement d'une armoire ou de la chambre, décoration de leur chambre…

- Les projets de réorientation pour trouver une structure adaptée au besoin du résident et à ses aspirations, l'accompagnement s'effectue par l'équipe éducative du matin ou d'après-midi.

- Des résidents suffisamment autonomes ont également des habitudes de vie comme de se promener seul, aller boire un café en ville…Ces temps sont également inscrit dans le planning résident.

Les activités ont pour objectifs généraux **:**

- De promouvoir chez chaque individu le sentiment d'appartenance à un groupe. L'orientation du temps, dans ce cadre rentrent les activités traditionnelles (anniversaires, certaines fêtes liées au calendrier)
- De répondre aux souhaits exprimés par plusieurs résidents (suite aux réunions de paroles qui ont lieu toutes les 6 semaines)
- D'élargir les possibilités de choix
- De favoriser la communication entre les personnes
- De favoriser chez les résidents le sentiment de plaisir en proposant des activités créatives, festives.
- D'ouvrir l'établissement à et sur son environnement

Les activités fixes proposées au FAM

- **Le lundi :**
  Activité cuisine
  Jeux de société
  Revue de presse
  Relaxation gym douce
  Un mercredi par mois : « les bulles » : musicothérapie / sophrologie

- **Le mardi :**
  Sorties culturelles
  Tricot
  Activités manuelles
  Temps individuels avec les résidents
  Esthétique une semaine sur deux

- **Le mercredi :**
  Piscine
  Médiathèque de Choisy le Roi
  Snoezelen
  Une fois par mois : sortie à la ferme de Villeneuve le Roi

- **Le jeudi :**
  Une fois par mois : partenariat avec le MACVAL (arts plastiques)
  Temps individuels avec les résidents (référents)
  Activités manuelles
  Réflexologie plantaire une semaine sur deux

- **Le vendredi :**
  Théâtre
  Médiation animale

Toutes ces activités ont pour but :

- De promouvoir chez chaque individu le sentiment d'appartenance à un groupe. L'orientation du temps, dans ce cadre rentrent les activités traditionnelles (anniversaires, certaines fêtes liées au calendrier)
- De répondre aux souhaits exprimés par le biais des Réunions mensuelles des résidents, visant à provoquer et maintenir la capacité à communiquer par le groupe, faire des choix, prendre des décisions, être écouté, et écouter.
- De favoriser la communication entre les personnes
- D'ouvrir l'établissement sur l'extérieur et sur son environnement

Les séjours adaptés

Les vacances d'été et d'hiver sont toujours très attendues par les résidents et leurs offrent une réelle coupure avec l'institution. Elles s'organisent dès le mois de septembre pour les vacances d'hiver et dès janvier pour les séjours d'été avec les préinscriptions aux séjours adaptés proposés par les différents organismes et choisis par chacun d'entre d'eux

Ils se déroulent principalement sur la période estivale. Peu d'organismes proposent des séjours, spécialement tournés vers les personnes porteuses de handicaps, avançant en âge, sur de petites périodes, ou encore concernant les mois de mai ou juin. Depuis 2017, un partenariat a été mis en place avec « vacances sur mesure » permet de mieux répondre aux besoins des plus dépendants (ratio de 1 pour 1 ; lieux de vacances adaptés, activités adaptées au rythme de chacun et temps de trajets réduits).

Les accompagnements au départ de ces séjours sont assurés par l'équipe du FAM.

Les réunions de résidents :

Les résidents se regroupent avec les professionnels présents, et un chef de service, une fois par mois, pendant environ 45 minutes, pour faire un « groupe de parole ».
Ces moments d'échanges leur permettent d'exprimer leurs demandes, d'exposer leurs idées et aussi d'être informés de l'actualité de l'établissement par les professionnels.
Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) obligatoire depuis la loi du 02 janvier 2002 a pris ses marques (3 fois par an). 2 résidents du F.A.M, après leurs élections décembre 2017, se sont rendus à chaque rencontre en 2018 ; avec les observations et remarques des résidents du foyer. Les comptes rendus sont par lus aux personnes au groupe de résidents.

Le comité du gout :

La commission repas trimestrielle est investie par 2 résidents qui se joignent aux membres des autres foyers. C'est l'occasion de faire remonter des appréciations, des remarques et des suggestions au personnel des cuisines et à leur responsable.

Le comité des fêtes

Il se réunit une fois par trimestre, Ce comité est principalement axé sur l'animation des fêtes du site, afin de coordonner l'animation et la participation de chacun des services du site de Choisy.

6. Perspectives d'amélioration

Les résidents du FAM VAL D ETAI vieillissent, et deviennent plus dépendant de l'équipe, la charge de travail d'accompagnement augmente. Nombreux sont les professionnels qui se questionnent en termes d'accompagnement et de maîtrise du temps : assurer les actes de la vie quotidienne, monter des animations, encadrer des activités, accompagner les rendez-vous médicaux et paramédicaux, penser aux sorties, aux vacances... autant de choses qui remplissent vite le quotidien des professionnels et laissent à certains résidents un sentiment d'insatisfaction tant ils voudraient que leur soit accordé plus de temps individuel.

Notre couverture infirmière n'est pas constante de façon quotidienne, au vue du poste vacant, en lien au manque de candidature, ce qui rajoute au travail de l'équipe pluridisciplinaire.

Cette année, avec la coopération du médecin coordonnateur quand il sera recruté, nous veillerons à mettre en place une convention avec un établissement de santé proche définissant les modalités de coopération et notamment les modalités d'un échange sur les bonnes pratiques susceptibles de prévenir les hospitalisations ainsi que les règles de transferts en milieu hospitalier lorsqu'ils s'avèrent indispensables,

Les perspectives de l'année 2019 sont de pouvoir maintenir et de développer la qualité de notre accompagnement, en proposant à l'équipe de travailler de manière plus fine sur les projets d'accompagnement personnalisés, d'harmoniser l'accompagnement médico /social, avec les prises en charge individuelles et collectives, afin de contribuer à l'équilibre, l'épanouissement et au bien-être des résidents.

Compte-tenu des difficultés liées à des maladies dégénératives et à l'impact que cela peut produire auprès des équipes, nous prévoyons la prolongation du groupe d'analyse des pratiques.

Une réorganisation de la démarche qualité est également prévue en 2019, afin de répondre au mieux à la commande associative. Pour 2019, nous prévoyons donc la reprise, par le biais d'une cellule qualité, de cette démarche afin d'améliorer nos pratiques.

Dans la continuité de développer la qualité de l'accompagnement, une organisation par pôle s'est mise en place sur le site de Choisy le Roi. Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Michel Valette » et le Foyer d'accueil Médicalisé « Val d'ETAI » sont « regroupés » sur un « Pôle Sanitaire et social ».

Cette structuration permet de répondre aux besoins des résidents en prenant en compte les contraintes de terrain.

En effet sous la responsabilité du directeur de site, le responsable de ce pôle a pour mission d'avoir une vision globale des prestations proposées en adéquation avec les

besoins du résident. L'objectif est de pouvoir positionner au mieux le chef de service au plus près des besoins de terrain et ainsi de répondre au mieux à l'évolution des pratiques.

De plus cet établissement avec son ouverture, pourra s'appuyer sur le savoir-faire de l'équipe « Michel Valette » afin de proposer une offre de service qui s'inscrit aussi bien dans la sphère médicale et éducative.

7. L'équipe :

En journée :

En 2018, les équipes du Fh et du FAM Val d'Etai, appartement à deux pôles différents ont été constituées. L'équipe éducative du FAM VAL D ETAI est constituée de 3 Moniteurs éducateurs et de 6 AMP. A l'occasion de la médicalisation partielle, elle a été renforcée par l'arrivée de 3 aides-soignants.
L'équipe est complétée par une infirmière (reste ½ ETP à pourvoir), un neuropsychologue et un psychomotricien.

PERSPECTIVES 2019 :

Lors du premier semestre 2019, il s'agira de finaliser les recrutements (poste IDE et Médecin Coordonnateur).

La nuit :

A l'occasion de la médicalisation partielle, deux aides-soignantes de nuit ont été recrutées en novembre 2017 pour compléter l'équipe d'accompagnants de nuit. Un cahier de transmissions, comportant une procédure d'accompagnement de nuit est toujours en vigueur. On y trouve la traçabilité et information transmise par les veilleurs. En 2018, le planning des veilleurs a été modifié afin de permettre des temps de transmissions le matin et le soir (7h-7h15 et 21h45-22h). Des temps de réunions mensuelles (un jeudi par mois de 20h à 21h45) ont aussi été intégrés dans le nouveau planning.

Par ailleurs ; un livret d'accueil pour les nouveaux accompagnants de nuit (CDD ou CDI), a été créé ; ce livret est composé de :

- Les procédures de sécurité (incendie, protocoles d'urgences, numéros d'urgence)
- Une fiche reprenant le rôle de l'accompagnant de nuit

- Le plan des chambres
- Le descriptif des habitudes de vie de chaque résident avec sa photo

Les entretiens individuels de formation :

Ils sont organisés une fois par an. Il s'agit d'un temps de dialogue au cours duquel le chef de service et le salarié échangent sur les perspectives professionnelles et de formation. L'entretien professionnel permet au salarié du FAM, d'élaborer un projet professionnel à partir de ses souhaits d'évolution dans l'association, de ses aptitudes et en fonctions des besoins et des moyens de l'association.

Mouvement du personnel :

Personnel paramédical et médical :

Le poste de médecin coordonnateur était toujours à pourvoir au 31/12/18.

L'IDE en poste a démissionné à la fin de l'année 2018, l'autre mi temps n'a pas été pourvu ; il s'agira donc en 2019 de constituer une nouvelle équipe et de mener par la même occasion un réflexion sur le poste des IDE au sein du pôle sanitaire et social.

Les deux AS de nuit ont démissionné pour cause de déménagement, l'un des deux postes a été pourvu, l'autre était toujours à pourvoir au 31/12/18.

Une AS de jour a été licenciée pour abandon de poste, le poste a été pourvu rapidement.

Personnel éducatif :

En 2018, 6 AMP et 3 ME de l'équipe du « MOB » ont été détachées sur le FAM VAL D ETAI.

La majorité des membres de l'équipe a peu d'ancienneté (moins de 2 ans pour la plupart), il s'agira en 2019, d'accompagner cette équipe jeune dans ses pratiques et la mise en place de procédures.

2 Monitrices Educatrices sont en cours de formation ; l'une est en deuxième année, l'autre est en 1ere année.